

DEPARTEMENT DE L'AUBE

VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



21 mars 2026
2026-037

Date de la convocation
17.03.2026
Date de publication
17.03.2026
Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29

Certifié exécutoire
Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le vingt et un mars deux mille vingt-six à 10 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni Gymnase Claude Sanson sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le dix-sept mars deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Nathalie THIEBAULT, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jérôme CESVET donne pouvoir à Christian ROBERT, Antonio CORREIA donne pouvoir à Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Madame Marie RIVIERE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Les conseillers nouvellement élus sont installés lors de la première réunion de l'assemblée délibérante conformément à l'article L 2121-7, alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par courrier réceptionné en Mairie le 16 mars 2026, Madame Maryvonne CORMILLOT informait Madame le Maire de sa décision de démissionner de son mandat de conseillère municipale de la ville de Nogent-sur-Seine.

Cette démission est définitive dès sa réception par le maire conformément à l'article L. 2121-4 du CGCT.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, conformément aux dispositions de l'article L. 270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Par conséquent, la démission d'un conseiller municipal a, dès lors qu'elle est définitive, pour effet de conférer immédiatement, et automatiquement, la qualité de conseiller municipal au suivant de liste.

Madame le Maire a donc sollicité Madame Nathalie THIEBAULT qui a accepté par mail reçu en Mairie le 17 mars 2026.

La convocation à la présente séance a donc été adressée dûment à Madame Nathalie THIEBAULT conformément aux dispositions du CGCT et elle sera installée conseillère municipale de la ville de Nogent-sur-Seine en remplacement de Madame Maryvonne CORMILLOT démissionnaire.

Le Conseil municipal prend acte de l'installation de Madame Nathalie THIEBAULT en tant que conseillère municipale.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Marie RIVIERE